



Concerne : Fin de session

Ce 1er décembre 2011,

AVIS AUX ELEVES ET A LEURS PARENTS

Cet avis pourrait être modifié à cause de circonstances extérieures à l'école.

1. PROGRAMME DE FIN DE SESSION

| <u>NOEL 2011</u> | Matin | Après-midi |
|-------------------------|--|--------------------------------|
| 19/12 | Derniers examens et dépôt des points. | Congé pour les élèves |
| 20/12 | Congé pour les élèves | Congé pour les élèves |
| 21/12 | Horaire spécial de consultation des examens | |
| 22/12 | Proclamation et distribution des bulletins | 15h à 18h : Réunion de parents |
| 23/12 | Cours normaux – suite de la réunion de parents | |

2. ABSENCE LORS D'UN OU PLUSIEURS EXAMENS

Pour ce qui concerne les absences aux examens, il y a lieu de se référer aux points A.3.3, p.16 du « Règlement des études » dans le *Livret*. Le certificat médical doit nous parvenir le lendemain de l'absence et avant 16h, s'il s'agit du dernier jour d'examen.

Je rappelle que tout élève qui se présente à un examen est **considéré comme apte** à accomplir cet examen.

3. FRAUDE

- Toute fraude ou tentative de fraude sera signalée à la Direction (Monsieur le Préfet). L'élève risque l'annulation de son examen dans son entièreté.
- Les parents seront avertis par voie de bulletin spécial et la sanction sera prise par Monsieur le Préfet de commun accord avec le professeur concerné. A ce sujet, il est également utile de se référer au « Règlement des études » : points A.3.2. p. 15.

4. CONSULTATION DES EXAMENS

Le mercredi 21 décembre est une matinée consacrée à la consultation des examens. La présence des élèves est obligatoire.

De 8h à 8h50 : les élèves seront pris en charge par les titulaires qui commenteront les résultats obtenus. Ensuite, les élèves pourront circuler dans l'établissement pour consulter leurs copies.

Un horaire de consultation vous sera transmis et pour éviter de longues files chez des professeurs qui enseignent dans de nombreuses classes, je demanderai aux élèves de le respecter.

Les élèves de 1^è et de 2^è années ne seront pas licenciés avant 11h35.

Les élèves des 2^è et 3^è degrés ne seront pas licenciés avant 10h30.

5. REUNION DE PARENTS :

Elle aura lieu le **jeudi 22 décembre** 2011, de 15h à 18h pour tous les élèves, sans rendez-vous.

6. PROCLAMATION

La proclamation des résultats se déroulera le **jeudi 22 décembre 2011** dans mon bureau, chaque classe étant appelée à son tour.

Les élèves se présenteront à l'Athénée et rejoindront leur classe pour être pris en charge par leur titulaire à :

- 7h55 :1è
- 9h00 : 2è
- 10h00 : 3è et 4è
- 10h50 : 5è
- 11h15: 6è et 7è

Tous les élèves seront licenciés dès qu'ils seront en possession du bulletin et devront quitter l'établissement.

En souhaitant à tous les élèves d'accomplir le meilleur travail possible,

André POSSOT,
Le Préfet.